

AMBASSADE  
CONSULAT  
GENERAL  
CONSULAT

} de.....

LAISSEZ-PASSER

délivré en application de l'article 85, § 4, ou 98 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981  
sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Par décision du .....  
le (la) nommé(e) ..... (nom et prénoms)  
né(e) à ....., le .....  
porteur du titre de séjour / d'établissement n° ..... (1)  
délivré à ....., le .....  
périmé depuis le ....., et  
du titre de voyage n° .....  
délivré à ....., le .....  
périmé depuis le.....,  
est autorisé(e) à rentrer dans le Royaume.

Le présent laissez-passer est valable quinze jours à partir de la date de sa délivrance.

**Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.**

Avant l'expiration de ce délai, le titulaire est tenu de se présenter à l'administration communale du lieu de sa résidence pour inscription et régularisation de sa situation.

Fait à ....., le .....

Nom, qualité et signature du fonctionnaire,

SCEAU



(1) Biffer la mention inutile.

**SPECIMEN**